

Comparution de Pierre Trudel à la Commission de la Culture et de l'éducation, Assemblée nationale du Québec, jeudi le 7 décembre 2017

La Présidente (Mme de Santis) : Merci beaucoup, M. Sylvain, Mme St-Gelais. Je dépose le mémoire que vous avez fait parvenir aux membres de la commission. Encore une fois, merci pour votre contribution aux travaux. J'invite maintenant M. Pierre Trudel à prendre place.

M. Trudel, bienvenue. Je vous rappelle que vous disposez de 10 minutes pour votre exposé et qu'ensuite on va procéder à la période d'échange avec les membres de la commission. Alors, la parole est à vous.

M. Trudel (Pierre) : Mme la Présidente, Mme la ministre, mesdames et messieurs les membres de la commission, c'est à titre de professeur de droit, de Faculté de droit, membre du Centre de recherche en droit public, ayant travaillé à titre de membre de l'assemblée universitaire, du Comité des règlements de l'assemblée universitaire, du Comité du statut du corps professoral; j'ai été deux fois membre des comités de consultation pour la nomination du recteur, j'en ai même été président; j'ai été membre de comités de consultation pour la nomination des doyens; j'ai été membre... je suis toujours membre du comité d'appel en matière de discipline; et je souhaite vous exposer ici les principales failles majeures, à mon avis, du projet de loi n° 234, qui justifient de surseoir à son adoption.

Les failles dont je veux vous entretenir sont reliées au processus aux statuts des facultés et des directions de faculté, à la disparition du pouvoir de surveillance de l'application des règlements et surtout un sujet qui n'est pas abordé par le projet et qui aurait dû l'être si on avait voulu vraiment moderniser la charte : le déficit de transparence du comité exécutif, qui continue d'être le comité le plus opaque de l'université, et ce n'est pas peu dire.

Le processus, premièrement. La Charte de l'Université de Montréal, c'est un texte fondamental qui régit l'institution et celles et ceux qui y travaillent, certains toute leur vie, comme les profs ou les employés à plein temps, certains à temps partiel, comme les chargés de cours, certains pour la durée de leurs études, comme les étudiants, et d'autres, les diplômés qui deviennent fort heureusement nos partenaires et d'indéfectibles partenaires qui... avec lesquels nous travaillons, même si parfois on pourrait se prendre à souhaiter qu'ils ne soient pas toujours du même bord lorsqu'ils prennent des positions.

Cela dit, depuis plusieurs années, la démarche que suit... qui est suivie à l'université lorsque se manifestent des dysfonctionnements, bien c'est un... et le processus normal que l'on suit, c'est de confier des comités

spécialisés, des comités constitués de différentes composantes de l'université, qui constituent les groupes de travail pour établir d'abord un diagnostic, ensuite, une fois les diagnostics établis de façon consensuelle, identifier les pistes possibles pour les solutionner, pour ensuite dégager des consensus, et c'est uniquement après ça qu'on met en forme juridique les consensus.

Ici, c'est tout le contraire qu'on a fait, c'est un texte fondamental, mais on a un texte qui a été sorti de nulle part, rendu public un vendredi après-midi, après que les officiers eurent déclaré quelques jours auparavant que les modifications de la charte n'étaient pas envisagées; création d'un comité de convenance, dont le mandat d'origine visait la révision de la structure institutionnelle; impossibilité de faire valoir des approches alternatives, ça a déjà été souligné, c'était ce projet qu'on nous demandait de modifier, de jouer avec quelques virgules ou points-virgules; impossibilité de savoir de façon claire et documentée quelles sont les dysfonctions et surtout pourquoi il est nécessaire de modifier la charte pour y remédier. Ce temps qu'on a consacré à faire cet exercice malheureusement bâclé et qui est divisif, on aurait donc dû le consacrer à ce qui était vraiment nécessaire, c'est-à-dire dépoussiérer les règlements en matière disciplinaire qui en ont grand besoin.

Deuxième fonction... deuxième type de remarque que je vais vous signaler, c'est la disparition... reliée à la disparition du pouvoir de surveillance de l'application des règlements disciplinaires et sur le statut des professeurs, la modification qui est prévue à l'article 20c de la charte, qui accordait jusqu'à maintenant... qui accorde jusqu'à maintenant à l'assemblée universitaire le pouvoir de surveiller l'application des règlements. En supprimant un pouvoir comme celui-là par lequel l'assemblée universitaire via ses comités, par exemple le Comité du statut du corps professoral, il y a quelques années, a étudié les contrats d'affiliation avec les institutions...

M. Trudel (Pierre) : ...jusqu'à maintenant, qui accorde jusqu'à maintenant à l'assemblée universitaire un pouvoir de surveiller l'application des règlements. En supprimant un pouvoir comme celui-là, par lequel l'assemblée universitaire, via ses comités... Par exemple, le comité du statut du corps professoral, il y a quelques années, a étudié les contrats d'affiliation avec les institutions affiliées pour voir s'il n'y avait pas des problèmes en matière de respect de certaines règles en matière de statut du corps professoral. Bien, ces outils qui permettaient justement de surveiller l'application des règlements et éventuellement d'identifier les dysfonctionnements, bien, ça va disparaître, puisque l'assemblée universitaire perd ce pouvoir de surveiller. C'est loin d'être un détail finalement, puisque c'est par là que se faisait le peu de redditions de comptes qui... le peu de redditions de comptes publiques qui se fait à l'université. Donc, l'obligation de reddition de comptes est radicalement affaiblie.

Le statut des facultés maintenant. C'est la troisième série de remarques que je veux vous présenter. Selon l'article 17 du projet de loi qui modifie l'article 28 de la charte, les doyens deviennent des préposés du recteur. Leur loyauté doit aller d'abord et avant tout à la haute direction. Or, faut-il le rappeler, l'Université de Montréal, ça a été à l'origine une fédération de facultés. J'appartiens, moi, à une faculté fondatrice, avec Médecine et Théologie, qu'on a abolie dans des circonstances sur lesquelles je ne veux pas revenir, mais... Et donc l'affaiblissement de ce statut des facultés par la transformation en préposés des doyens, c'est une attaque très grave à la liberté académique. Voici pourquoi il y a... C'est que la raison pour... Et ça a été souvent posé comme question, alors je vais essayer de vous expliquer pourquoi. C'est que ça ouvre la porte à la marginalisation des assemblées dans les processus de nomination du doyen. Les assemblées, déjà, depuis quelques années, on a tendance à les marginaliser en traitant avec beaucoup de légèreté les votes qu'elles expriment en termes de préférence quant aux qualités que possèdent les personnes qui peuvent être nommées, mais là ça va être institutionnalisé. On a déjà commencé à substituer ce processus par un processus par lequel on dépense l'argent public pour engager des chasseurs de têtes au lieu de se servir de l'expertise qu'on a à l'université pour identifier les bonnes personnes.

Mais le pire, c'est que le doyen n'est plus le mandataire de sa faculté devant l'administration de l'université. Il n'a plus les coudées franches pour venir dire : Voici ce que pense la base, voici ce que pensent ceux qui, au jour le jour, sont appelés à faire fonctionner l'université. Et on pourrait citer des exemples si j'avais le temps, et peut-être que lors de la période de questions, si on m'en donne la chance, je pourrai donner des exemples très concrets sur les situations très concrètes par lesquelles l'effet combiné de cette vassalisation des facultés et des doyens pourrait avoir sur la liberté académique et sur la capacité effective de continuer et de mener des recherches qui pourraient déranger.

Dernier point sur lequel je veux vous entretenir, le déficit de transparence. Selon l'article 17 de la charte, on l'oublie souvent, c'est le comité exécutif qui exerce tous les pouvoirs du conseil. Donc, il y a beaucoup de gens qui s'énervent avec les pourcentages, de qui est membre, les externes, les internes. C'est un vrai problème, mais ce n'est pas le pire, puisque les vrais pouvoirs sont exercés par le conseil... par le comité exécutif, puisque le comité exécutif, selon l'article 17 de la charte, exerce tous les pouvoirs du conseil, sauf ceux qu'il se réserve, ceux que le conseil se réserve expressément. Or, il est essentiellement proposé de confier le pouvoir de faire de la discipline à ce comité exécutif justement. C'est ça que ça veut dire en réalité, hein, parce que les pouvoirs du conseil, c'est le comité exécutif qui les exerce.

Or, le conseil exécutif, ça délibère en secret. La première chose qu'il demande aux gens lorsqu'ils sont nommés au conseil, c'est de signer un accord de confidentialité où... qui est un des plus sévères qu'on puisse

imaginer. Donc, ils sont littéralement incapables de parler, et, bien sûr, le comité exécutif n'est pas tenu d'expliquer ses décisions. Or, lui confier sans un réel contrepoids des pouvoirs aussi étendus à l'égard de ce que peuvent faire ou ne pas faire les professeurs, c'est mettre en péril de façon radicale la liberté académique. Le jour où le... Qu'est-ce qu'un professeur va faire ou qu'est-ce qu'un doyen va faire le jour où le comité exécutif passera le message qu'il y a certains types de recherches qui pourraient être mises un peu plus souvent sur la glace parce que ça peut compliquer la tâche de ceux qui, par exemple, ont à recueillir des fonds pour l'université pour construire un nouveau bâtiment ou ainsi de suite? Il n'y a aucune garantie à cet égard et il est étonnant que le transfert d'un pouvoir aussi important que le pouvoir disciplinaire n'ait pas été assorti de garde-fou.

En conclusion, on a un texte fondamental, un texte qui devrait reposer sur un large consensus, un réel consensus...

• (21 h 10) •

La Présidente (Mme de Santis) : Une minute.

M. Trudel (Pierre) : ...mais on n'a aucun problème, semble-t-il, à exclure une partie significative de ceux qui oeuvrent à l'université. Si on avait pris au moins soin d'utiliser...

M. Trudel (Pierre) : ...n'aie pas été assorti de garde-fou. En conclusion, on a un texte fondamental, un texte qui devrait reposer sur un large consensus, un réel consensus...

La Présidente (Mme de Santis) : Une minute.

M. Trudel (Pierre) : ...mais on n'a aucun problème, semble-t-il, à exclure une partie significative de ceux qui oeuvrent à l'université. Si on avait pris au moins soin d'utiliser les processus qui sont déjà inclus et pratiqués à l'université pour étudier sérieusement et en profondeur les enjeux des changements que l'on envisage de faire, d'abord après avoir diagnostiqué correctement les problèmes, il aurait été sans doute possible de renouveler effectivement ce texte fondamental. En somme, il faut littéralement retourner faire ses devoirs, et je m'inclus là-dedans. On a tous à faire nos devoirs, mais il faudrait que tout le monde les fasse, et ce, il faudrait qu'on retourne à l'université pour les faire comme il faut. C'est ça qui n'a pas été fait. Merci.

La Présidente (Mme de Santis) : Merci, M. Trudel. Maintenant, nous procédons à une brève période d'échange avec les membres de la commission. La parole est au député de LaFontaine.

M. Tanguay : Merci beaucoup, Mme la Présidente. Bienvenue, M. Trudel. Alors, vous êtes professeur du Centre de recherche en droit public, Faculté de droit de l'Université de Montréal. À ce titre, pouvez-vous me confirmer? Êtes-vous membre du Syndicat des professeurs de l'Université de Montréal?

M. Trudel (Pierre) : Oui, oui, absolument.

M. Tanguay : Avez-vous écouté hier, le témoignage de M. Jean Portugais, président du Syndicat des professeurs de l'Université de Montréal?

M. Trudel (Pierre) : Oui, je l'ai écouté.

M. Tanguay : Est-ce qu'il y a un élément soulevé par le président du syndicat sur lequel vous n'êtes pas tout à fait en accord?

M. Trudel (Pierre) : Bien, ce que j'ai entendu me semble être une lecture correcte de la situation juridique telle que je la comprends. Moi, c'est les aspects juridiques qui m'intéressent et je crois qu'il a fait un exposé adéquat et précis des enjeux de droit du travail sur lesquels, moi, je ne souhaite pas ici me prononcer, mais qui me semble être un enjeu... un diagnostic tout à fait adéquat.

M. Tanguay : Dans le projet de loi n° 234 qui est sur la table, quels éléments vous apparaissent positifs?

M. Trudel (Pierre) : Bien, on a parlé du préambule, c'est déjà un début. Bien sûr, il est certainement utile de revoir la participation des différents groupes. L'ennui, c'est que c'est fait de manière à exclure, de manière à essentiellement être... à exclure les professeurs finalement. Le discours, ça a été essentiellement de marginaliser, voire même parfois de ridiculiser les questions véritablement sérieuses que les professeurs soulevaient.

Par exemple, la Faculté de droit, pour donner simplement, moi, je suis membre de la Faculté de droit depuis 1979, je n'ai jamais vu un vote unanime à la Faculté de droit. Quand ce projet de loi a été déposé, on a eu une résolution unanime de tous les professeurs de droit qui ont dit : Ce n'est pas la bonne façon. On est allés expliquer ça aux gens de l'assemblée universitaire, et on nous a dit que finalement on n'avait pas besoin de ce type d'expertise, qu'on était bien capable de s'arranger tout seuls pour finalement corriger les petits défauts qu'il pourrait y avoir, c'est une démarche. Alors que, quand on fait une loi aussi importante que celle-là, il y a des étapes à suivre. Il faut commencer par diagnostiquer correctement, se mettre d'accord sur le diagnostic, et ensuite on met en forme juridique. On a fait exactement le contraire.

M. Tanguay : Et, M. Trudel, vous faites référence donc aux représentations que la Faculté de droit, les professeurs ont faites auprès de l'assemblée universitaire. Mais n'y a-t-il pas 59 professeurs élus sur 121, soit 49 % de la représentation déjà à l'assemblée universitaire? Alors, comment expliquez-vous que vos compères ont été... ont fait la sourde oreille à vos revendications?

M. Trudel (Pierre) : Bien, je vais vous l'expliquer très simplement, c'est que les professeurs qui sont membres de comités, ce sont ces gens-là qu'on n'a pas voulu écouter. Les membres du Comité du statut du corps professoral, ils n'ont pas été consultés. Les membres du Comité des règlements qui est le comité dans lequel... auquel on va se référer lorsqu'on veut... avant d'approuver le moindre règlement? Là, on parle du super règlement de tout, on parle de la loi constitutive de l'université. Le règlement... le Comité des règlements qui est un comité de l'assemblée universitaire n'a pas été consulté non plus. Alors, venir nous dire ensuite que, parce qu'en faisant discuter à 100 personnes le libellé d'un texte de loi, on a fait un processus de consultation, ça me semble être à la limite de la malhonnêteté intellectuelle parce que ce n'est pas comme ça qu'on étudie, à l'Université de Montréal, les projets de règlements. Lorsqu'un règlement est modifié, même s'il porte sur des choses extrêmement mineures, c'est étudié en fond... de fond en comble par un comité spécialisé, le Comité des règlements constitué de juristes, constitué de gens de différentes disciplines, il y a même des étudiants qui en font partie, et ce comité-là éclaire l'assemblée sur les enjeux.

Ce qu'on a ici, ce qu'on a eu ici, c'est un comité de convenance qui essentiellement a fait des consultations à la va-vite pour finalement en fin de compte réussir à faire suffisamment de deals pour que tout le monde ait ce qu'il voulait, ait son petit hochet, et finalement on a présenté ça comme un consensus. Mais ce n'est pas...

M. Trudel (Pierre) : ...ce qu'on a eu ici, c'est un comité de convenance qui essentiellement a fait des consultations à la va-vite pour finalement, en fin de compte, réussir à faire suffisamment de deals pour que tout le monde ait ce qu'il voulait, ait son petit hochet et finalement on a présenté ça comme un consensus. Mais ça n'est pas comme cela qu'on règle les... qu'on fait les règlements lorsqu'il s'agit de petites choses. Alors, à plus forte raison, on se serait attendu que lorsqu'on fait des grandes choses, comme la charte, bien on aurait dû procéder au minimum de la même façon.

M. Tanguay : Et M. Trudel, je vous remercie pour votre franc-parler, vous ne faites pas dans la nuance et vous êtes tout à fait à l'opposé de celui qui a été président du comité d'étude du projet de transformation institutionnelle que nous avons entendu hier, un homme très articulé également, M. Samir Saul. Alors, vous nous invitez donc à prendre une version ou l'autre, parce que M. Samir Saul, lui, qui présidait le CEPTI, 11

membres, professeurs, chargés de cours, étudiants, membres du personnel administratif et du soutien était totalement à l'opposé de votre témoignage.

Alors, si je vous entends bien, puis je veux peut-être vous laisser le temps de glisser quelques nuances, sinon, vous nous invitez à prendre une version ou l'autre, parce qu'il y a réellement, là, deux versions totalement contradictoires quant à la... au sérieux et nous allons lire bientôt, M. Samir Saul s'est engagé à nous envoyer les deux rapports qui ont été faits à des époques différentes sur plus d'un de travaux. Vous nous invitez donc à ne pas aller dans la nuance et à vous croire ou à croire M. Saul.

M. Trudel (Pierre) : Un instant, il y a quand même une grosse différence. C'est que le mandat du CEPTI, à l'origine, était un mandat sur la restructuration institutionnelle. Il s'agissait d'étudier et de diagnostiquer, c'est la compréhension que plusieurs en avaient, quels étaient les problèmes auxquels il fallait remédier. Et au lieu... Et ultimement, à la va-vite, on a comme ajouté une sorte de queue de veau à ce mandat de base pour le transformer littéralement en une sorte de comité des règlements ou de comité de législation sans que ce comité-là ait été constitué avec ce mandat-là initial. Alors, ce n'est pas du tout du même niveau.

Vous avez un comité dont on a changé à la va-vite le mandat pour obtenir le résultat recherché probablement versus un processus qu'on aurait dû suivre, puis qui, lui, aurait impliqué que plusieurs comités constitués de gens qui font des analyses approfondies qui auraient alors étudié les différents enjeux et les différents volets qui sont visés par le projet et qui auraient par conséquent pu fournir des éclairages documentés. Vous allez les voir, ces rapports du CEPTI. C'est essentiellement des mots télégraphiques, hein, il y a quelques phrases télégraphiques, quelques tableaux comparatifs sur le nombre, tableaux télégraphiques, quelques phrases, mais on est, avec beaucoup de respect et d'amitié pour mon collègue Samir Saul, on n'est pas du tout dans le même genre de niveau de rigueur que ce à quoi on est habitué lorsqu'on a étudié les règlements de l'université.

M. Tanguay : Dans le peu de temps qui nous reste, puis je veux... je sais que mon collègue a...

La Présidente (Mme Rotiroti) : Une minute.

M. Tanguay : Bon, bien, je vais... N'est-il pas vrai, donc, le CEPTI a été élu par l'assemblée universitaire et encore une fois, je ne comprends pas trop votre distinction quant à la qualité, probité ou rigueur intellectuelle des 59 professeurs élus qui sont sur l'assemblée universitaire quand ces 59 professeurs là, on participait aux conversations et l'assemblée universitaire a élu le CEPTI...

M. Trudel (Pierre) : C'est que d'habitude, là, les 59 ou les 119 membres de l'assemblée universitaire, quand ils prennent une décision, ils le font sur la foi d'un rapport qui a étudié en profondeur les problèmes auxquels on veut remédier et les solutions, les options possibles, les types de possibilités qui s'offrent à l'université et le type de solutions et les raisons pour lesquelles on opte pour celle qui est recommandée. C'est comme ça que les 119 membres de l'assemblée universitaire, habituellement, étudient les questions à l'université et c'est de cette façon-là qu'on arrive à faire des règlements et des statuts qui sont équilibrés, qui sont balancés et qui font consensus.

La Présidente (Mme Rotiroti) : M. Trudel, la parole est maintenant au député de Lac-Saint-Jean.

M. Cloutier : Merci, Mme la Présidente. Est-ce qu'à votre point de vue, depuis l'exercice du droit de vote des différents professeurs à la Faculté de droit, que vous disiez unanimes, est-ce qu'il y a maintenant des professeurs qui sont en soutien du projet de modification de charte?

• (21 h 20) •

M. Trudel (Pierre) : C'est indéniable qu'il y a des professeurs qui constatent qu'on est passés effectivement du désastre à la collision frontale et au dérapage. Mais c'est vrai, ça aurait pu être un désastre beaucoup pire, effectivement. Parce que le projet initial faisait en sorte que l'assemblée universitaire devenait essentiellement un paillason et il n'y avait plus rien, finalement, l'assemblée universitaire n'avait à peu près plus aucun pouvoir significatif. C'est vrai que le pire a été évité. Si on peut reconnaître un mérite au CEPTI, c'est celui d'avoir évité le désastre finalement. Sauf que la plupart de mes collègues continuent d'estimer que non seulement on a mal diagnostiqué le problème, mais en plus, on est en train de mettre en péril la liberté académique en vassalisant, comme on le fait, les doyens comme...

M. Trudel (Pierre) : ...d'avoir évité le désastre finalement, sauf que la plupart de mes collègues continuent d'estimer que non seulement on a mal diagnostiqué le problème, mais, en plus, on est en train de mettre en péril la liberté académique en vassalisant, comme on le fait, les doyens, comme c'est prévu dans ce projet.

M. Cloutier : Juste que je comprenne le processus, là, vous dites qu'il y a eu un vote, il y a eu un vote à quel moment? Est-ce qu'il y en a eu un autre depuis?

M. Trudel (Pierre) : Bien, il y en a eu un autre, entre autres, récemment, dans lequel l'assemblée de Faculté de droit — ce vote-là est unanime aussi — dans lequel l'Assemblée réitère l'importance que la consultation par scrutin de la faculté, lors de la nomination du doyen, soit maintenue parce que c'est menacé, ça aussi. Actuellement, les tractations, à l'égard des statuts qui s'en viennent, là, parce

qu'évidemment on anticipe, à la direction, que la charte va être adoptée, bien, ce qui est en train de se passer, c'est qu'on va probablement supprimer, dans les statuts, le droit des assemblées de donner leur avis par le scrutin, qui est un scrutin consultatif, bien sûr, mais qui donnait un poids et qui permettait de juger de la légitimité des personnes qui étaient recommandées pour être nommées doyens. Et ça, on est en train de l'enlever déjà dans une des facultés. On a décidé d'engager un chasseur de têtes pour court-circuiter ce processus.

M. Cloutier : Est-ce que vous êtes d'avis que minimalement, il devrait être dans le projet de loi? On devrait en assurer sa...

M. Trudel (Pierre) : Bien, on devrait au minimum, dans le projet de loi, rendre... supprimer cette disposition qui dit que le doyen relève du vice-recteur. On devrait plutôt renforcer le fait que les doyens représentent leur faculté et sont nommés pour défendre les intérêts de leurs facultés et l'intérêt de l'université, mais via le bon intérêt..., l'intérêt bien compris des facultés. C'est... Alors, qu'à l'heure actuelle, on est après faire exactement l'inverse. Et la raison pour laquelle le monsieur qui m'a précédé a dit au moins une chose qui était... qui avait un peu de sens... c'est-à-dire que finalement on est en train de vassaliser les doyens en s'assurant de nommer des gens, on essaie de mettre en place ce qu'il faut pour nommer des doyens qui pourront être dociles lorsque viendra le temps, par exemple, de supprimer les facultés.

M. Cloutier : Je comprends que vous avez un point de vue différent. Il y a différentes opinions qui peuvent s'exprimer avec de la bonne foi et j'imagine de la rigueur. Vous avez dit qu'il pourrait y avoir une attaque à la liberté académique et vous avez des exemples à nous soumettre.

M. Trudel (Pierre) : Je vais vous donner un exemple très concret. Il y a quelques années, il y a une de mes collègues qui, avec une association de citoyens, de consommateurs, a entrepris une étude sur... afin de mesurer la distorsion entre ce que disent les employés de banque à ceux qui empruntent de l'argent et qui hypothèquent leurs maisons et le texte libellé réel dans les contrats. Pour faire ça, elle avait un protocole de recherche dans lequel il était prévu que les consommateurs consentants allaient à la banque avec ce magnétophone, finalement, pour capter le son pour qu'on puisse avoir le propos qui a été donné par le directeur de banque... le représentant de la banque. Le comité d'approbation des projets, d'éthique, un comité qui relève de la fonction disciplinaire, il a commencé par dire, dans un premier temps, que c'était bien dangereux, parce que ça pouvait nuire aux intérêts des banques. Je m'excuse, mais c'est ça qu'on nous a répondu dans un premier temps que ça pouvait nuire aux intérêts des banques, un comité qui sert supposément à garantir la probité de la recherche, et ce qui est très bien au départ. Mais c'est dire. Même dans le régime actuel, on a des problèmes. Sauf que la différence, c'est que, dans le régime actuel, notre

doyen a défendu un professeur. Il a dit : Bien, non, écoutez, c'est un protocole de recherche correct. Les tribunaux reconnaissent qu'il est légitime, même au plan de la loi, d'utiliser un outil d'enregistrement subreptice lorsqu'on ne peut pas obtenir l'information d'intérêt public autrement.

La Présidente (Mme de Santis) : Merci beaucoup. Maintenant, la parole est au député de Chambly.

M. Trudel (Pierre) : C'est ça qui est menacé.

M. Roberge : Merci beaucoup. Donc, je comprends que c'est déjà menacé.

Mme Trudel (Priscille) : Ça va être encore pire.

M. Roberge : Même avant les modifications... Mais vous pensez que ça sera pire. Plusieurs questions. Je vais essayer d'y aller rapidement. Vous dites que vous êtes d'accord... À un moment donné, vous dit que vous êtes d'accord avec la révision de la participation des différents groupes, mais en même temps, vous êtes contre la perte de poids relative des professeurs. Comment... réconcilier ça?

M. Trudel (Pierre) : Ce n'est pas la perte du poids relatif des professeurs qui est en jeu ici. C'est la perte du poids relatif de tous ceux qui au jour le jour sont appelés à faire fonctionner l'université. Évidemment, il se trouve qu'en grande partie, ce sont les professeurs, mais ce n'est certainement pas en ajoutant un siège par ci ou un siège par là au conseil qui, comme on l'a souligné, exerce quelques pouvoirs. Bien sûr, en théorie, exerce tous les pouvoirs, mais dans la vraie vie, c'est le comité exécutif qui les exerce. Ce n'est pas en nommant des membres de la direction des associations représentatives qu'on va véritablement assurer cette représentation effective de ceux qui au jour le jour font fonctionner l'université. C'est plutôt en renforçant les mécanismes de gouvernance et les mécanismes d'imputabilité...

M. Trudel (Pierre) : ...qui les exerce. Ce n'est pas en nommant des membres de la direction des associations représentatives qu'on va véritablement assurer cette représentation effective de ceux qui, au jour le jour, font fonctionner l'université. C'est plutôt en renforçant les mécanismes de gouvernance et les mécanismes d'imputabilité, notamment les mécanismes d'imputabilité du conseil et du comité exécutif, qui ne répondent devant personne, sauf devant leurs propres membres. Et c'est ça qu'on... C'est même quasiment impossible, des fois, d'avoir les procès-verbaux de ces instances-là. Alors là, on aurait une véritable implication de l'ensemble de la communauté.

M. Roberge : On y vient. Je m'excuse de vous presser, j'ai très peu de temps. Mais on y vient, puis vous avez commencé... C'est bien que vous reveniez là, parce que ce sont les premiers mots que vous avez dits,

là. Il y a un grand déficit de transparence au comité exécutif actuellement. Vous dites : Ça continue avec la nouvelle charte. Donc, vous voudriez qu'on fasse quoi? Les procès-verbaux? Pouvez-vous me dire précisément qu'est-ce qu'on devrait mettre dans cette nouvelle charte là pour éliminer ce fameux déficit de transparence?

M. Trudel (Pierre) : Bien, premièrement, il aurait fallu procéder par le bon bout, là. Mais, si on voulait faire ça, il faudrait d'abord baliser la capacité du conseil et du comité exécutif d'imposer le secret aux membres qui sont nommés. Leur imposer, comme ils le font, des obligations de se taire mur à mur. Qu'ils aient des obligations de siéger en public, comme l'assemblée universitaire, qui siège en public. Je comprends qu'il y a des aspects qui doivent être réglés à huis clos. C'est clair, tout le monde le sait. Mais dans toutes les organisations publiques modernes, les organismes comme ça rendent compte de leurs décisions de façon transparente. Ce n'est pas le cas. Et c'est quand même assez étonnant qu'on n'ait pas pensé moderniser la charte sur ce bout-là, entre autres. Et c'est ça que mes collègues faisaient allusion quand ils disaient : On ne pouvait pas faire autre chose que de commenter ce qui était là, parce que le projet était à prendre, ou à laisser, ou à corriger en effaçant quelques petites virgules ici.

Alors donc, autrement dit, c'était pipé d'avance, alors ce n'est pas étonnant que les gens se retirent dans un domaine comme ça. Ce n'est pas de s'exclure soi-même. C'est tout simplement de dire : Bien, écoutez, comme c'est pipé, comme on ne veut pas vraiment s'occuper de certaines questions fondamentales, c'est un petit peu normal que les gens décident qu'ils ont mieux à faire que de participer à un processus qui est vicié au départ.

M. Roberge : Mais alors ceux qui sont restés? Comment justifiez-vous ceux qui sont restés? Ce sont quand même des professeurs.

M. Trudel (Pierre) : Bien, dans toute hiérarchie, vous savez, il y a des gens qui peuvent avoir toutes sortes de bonnes raisons d'être bien vus.

La Présidente (Mme de Santis) : Merci beaucoup. Maintenant, la parole est au député de Gouin.

M. Nadeau-Dubois : Merci. M. Trudel, je vais vous poser des questions rapides. Si je comprends bien ce que vous nous dites, actuellement, l'évaluation des projets de recherche à l'université, ça relève de la discipline?

M. Trudel (Pierre) : Ça relève du comité de la recherche et ça relève aussi du comité d'éthique à la recherche. Et ça, il y a une évaluation spécifique sur les enjeux éthiques. Et ça, cet aspect-là, il est de nature disciplinaire.

M. Nadeau-Dubois : Donc, les questions éthiques sont traitées... Si c'est une question disciplinaire, donc ça ferait partie des pouvoirs qui sont retirés à l'assemblée universitaire. Est-ce que je vous comprends bien?

M. Trudel (Pierre) : Bien, c'est ma compréhension.

M. Nadeau-Dubois : Parfait. J'ai une question plus générale pour vous. On voit défiler à votre place des gens, depuis deux jours, et certaines personnes nous disent : Le processus de consultation, c'était un processus exceptionnel, exemplaire. Ils ont même fait plus que ce qu'ils auraient dû faire techniquement. Des gens qui sont extrêmement élogieux sur le processus de consultation. Et d'autres, dont vous faites partie, qui sont extrêmement critiques. Moi, j'ai de la misère à comprendre comment des faits peuvent être interprétés de manière aussi radicalement différente. Qu'est-ce qui explique des interprétations aussi radicalement opposées sur la nature du processus consultatif qui a eu lieu à l'Université de Montréal?

M. Trudel (Pierre) : Bien, je pense que c'est justement un indice que le processus n'est pas correct. Qu'il y ait des perceptions aussi radicalement opposées, il me semble que ça démontre en soi qu'il y a un problème, que le processus lui-même était vicié. Que des gens trouvent que tout est bien parfait, mais en disant... en dédouanant ça en disant : Bien, tous ceux qui ne pensent pas comme nous sont finalement des gens qui s'excluent eux-mêmes et qui ne sont pas sérieux, bien là je comprends qu'à ce moment-là on ait des gens qui pensent que tout est parfait.

Ce que je vous dis, moi, par contre, c'est que, quand on regarde comment on fait les règlements à l'Université de Montréal, ce n'est pas comme ça qu'on les fait, d'habitude. Et là je ne comprends pas pourquoi ce serait différent pour la charte. Au contraire, on aurait dû prendre...

La Présidente (Mme de Santis) : Merci beaucoup, M. Trudel. Merci d'avoir contribué à nos travaux. J'invite maintenant Mme Audrey Laplante à prendre place.